

COMPTE RENDU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU MECREDI 25 AOUT A 20H30.

L'an deux mil VINGT ET UN le 25 Août à 20h30, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 20/08/2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.

Présents : Mathieu ANTOINE, Jean-Pierre IMBERT, Sébastien PINZETTA, Jeanine CHARDAN, Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL, Hervé GOUILLON, Charlotte POUDEROUX

Excusés : Frédérique MARROU (procuration à Jeanine CHARDAN), Florian COLLEY (procuration à Mathieu ANTOINE)

Secrétaire de séance : Charlotte POUDEROUX

Le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 02 Juillet 2021 a été validé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1- Demande de subvention pour l'achat d'une maison collective au titre de la DETR - ETAT

Un le projet de maison communale avait été abordé en conseil municipal en 2020. Les choses se précisent : la Maison de **Romain MATHIEU**, qui offre un emplacement idéal, est en vente et une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) a été reçue en mairie. Il est aujourd'hui possible de discuter sur le fond du projet, mais il s'agit surtout de donner l'autorisation de lancer les demandes de subvention auprès de l'État, la Région et le Département, pour une somme totale de 290 000€, prix de vente indiqué sur la DIA. Il y aura une délibération et une discussion propre pour acter l'achat, par la suite. Le plan de financement fait état d'un montant subventionnable à 80 %. Il paraît important d'associer cette maison avec la rénovation du presbytère, dans une politique de revitalisation du village : manque de logements, de lieux de vie, réserve foncière. L'auto-financement ne peut pas être inférieur à 30 %, mais pour des projets importants comme celui-ci, il peut être abaissé à 20 %. **Jean-Pierre IMBERT** est d'accord sur le principe. Toutefois, le fait de ne pas avoir de trésorerie d'avance ni de projet précis pour cette maison l'inquiète. De plus, la commune souhaite lancer en même temps la rénovation du presbytère et l'achat de cette maison, ce qui ferait alors un doublon selon lui. Si le projet du presbytère n'est pas défini par les architectes actuellement, l'auto-financement est possible. Pendant combien d'années la commune va-t-elle devoir financer les 290 000€ pour cette maison ? Si deux projets sont lancés en même temps, le risque n'est-il pas que finalement rien ne se fasse ? La somme de 13 000€ pour le presbytère ne se débloque pas actuellement. Alors qu'en sera-t-il pour une somme plus importante ?

Mathieu ANTOINE précise que tant qu'il n'y a pas d'étude de programmation architecturale, il est effectivement difficile de définir un projet précis pour la maison.

Cette dernière, à l'endroit où elle est placée, reste une réserve foncière intéressante. L'auto-financement ne représente pas non plus une somme énorme, étant de 20% soit 58 000.00€. Le presbytère peut effectivement rester une priorité. L'étude de programmation du presbytère démarrera en Novembre juste après l'arrêté de la subvention Régionale (qui a pris du retard en raison des élections régionales de juin). **Hervé GOUILLON** demande si des opportunités sont possibles avec le Plan de Relance Européen ? **Mathieu ANTOINE** informe que la Sous-Préfète a été accueillie durant l'été, afin de lui faire part des projets de la commune. Ce projet ne s'intègre pas spécifiquement dans le plan de relance qui cible davantage des projets pour lesquels il faut être réactif à l'année prêt. Le plan de relance ne financerait pas forcément plus qu'en demandant à l'État, à la Région et au Département. **Jacques ISNEL** pense également que pour la maison communale, il n'y a actuellement aucun projet précis. **Mathieu ANTOINE** reconnaît ce point mais

rappelle que cela est normal tant qu'il n'y a pas d'étude sur ce bâtiment. Mais les orientations ont été définies en 2020 et ont fait l'objet d'une délibération. Pour rappel le projet de fond est de relancer la dynamique locale, créer de la vie au cœur du village et des logements pour les jeunes. **Jacques ISNEL** fait remarquer que le logement au-dessus de la mairie n'est toujours pas occupé depuis Juin. **Delphine MATHIEU** pense aussi que le côté financier est dangereux. Il y a deux ans, la commune n'avait aucune capacité à l'emprunt. Oui, c'est dommage de laisser partir du patrimoine immobilier. Mais c'est un risque sans avoir de projet, sans savoir les travaux, leurs coûts etc. Sur le fond, pour ce qui est de conserver cette maison, tout le monde est d'accord. **Sébastien PINZETTA** pense qu'il faut le voir comme un projet sur le long terme, même si aucuns travaux ne se fait sur 5 ou 10ans. Soit la commune l'achète à l'amiable, soit par préemption. Les domaines sont passés l'évaluer, ils rendront leur rapport dans la semaine. Pour le moment, il n'y a pas de décision d'achat, il s'agit simplement de faire des demandes de subvention. Une fois qu'il y aura une situation comptable plus stable, le conseil pourra prendre une décision sur l'achat. Il est demandé 40% à l'Etat, soit 116 000.00€. **Vote : 9 POUR et 1 Abstention (Delphine MATHIEU).**

2- Demande de subvention pour l'achat d'une maison collective au titre du FRAT - Region

La délibération est la même que précédemment, mais ici, la demande est faite auprès de la Région, à hauteur de 30% soit 87 000.00€. **Vote : 9 POUR et 1 Abstention (Delphine MATHIEU).**

3- Demande de subvention pour l'achat d'une maison collective au conseil Départemental

Un financement à hauteur de 10% est demandé au Département des Hautes-Alpes soit 29 000.00€. **Vote : 9 POUR et 1 Abstention (Delphine MATHIEU).**

4- Contrat Horizon Villages Cloud

La commune a déjà depuis quelques années un contrat avec JVS pour un logiciel alliant comptabilité, état civil, multi-facturation etc. Il s'agit ici de passer sur une évolution du logiciel, facilitant les marchés publics, les payes à distance, la mise en commun des bases tiers avec la Communauté de communes etc. Cet achat est mutualisé avec les communes de Château-Ville-Vieille, Aiguilles et Molines-en-Queyras. Cela représente 3 883.20€ d'investissement et 970.00€ en fonctionnement. **Vote POUR à l'unanimité.**

5- Délibération Modificative n°1 : Transfert Budget Opération 66 GEOPARC sur l'opération 71 ACHAT MATERIEL DIVERS

Pour payer le contrat Horizon Villages Cloud voté précédemment, et notamment la partie investissement du contrat, il convient d'alimenter l'opération 71 ACHAT MATERIEL DIVERS à hauteur de 4 000.00€, qui seront pris sur l'opération GEOPARC, étant donné qu'il n'y a pas d'avancement avec le Parc et que les négociations se sont arrêtées. **Vote POUR à l'unanimité.**

6- Délibération Modificative n°2 : Transfert Budget Opération 66 GEOPARC sur l'opération 95 AMENAGEMENT BORNES CAMPING-CARS

Arrivée de Florian COLLEY

La TVA n'avait pas été budgétée sur l'opération de borne camping-cars. Il convient donc d'alimenter le reste à payer, soit 6 400.00€. La somme est prise sur la même opération GEOPARC. **Vote POUR à l'unanimité.**

7- Lancement enquête publique – Déclassement du domaine public (JOUVE)

Il conviendrait de déclasser un bout du domaine public afin de recréer un passage communal, pour rejoindre la Draye du Bouticari en passant par la Disvia du Granjoun. Echange entre la commune et la famille JOUVE. L'enquête publique reste en interne de la commune. Il est proposé que le commissaire enquêteur soit Gérard CORTESE, avec 15 jours d'enquête en mairie à compter du 9 Septembre jusqu'au 23 Septembre, dernier jour d'enquête. **Vote POUR à l'unanimité.**

8- Prise en charge de la carte luge saison « été » des enfants de St-Véran

Sur le même principe que la prise en charge des forfaits de ski, il est proposé par Mme le Maire de Molines que les communes du Queyras qui le souhaitent prennent à charge 20% de la carte saison luge, cette dernière étant au prix de 280€. Les 80% restants sont pris en charge par la commune de Molines. Cela reviendrait donc à une participation de 56€ par enfant. **Vote POUR à l'unanimité.**

9- Indemnités horaire pour travail normal de nuit

Afin que les heures travaillées entre 22h et 7h du matin soit rémunérées au tarif en vigueur, soit une majoration de 0.17€/heure, il est proposé d'accepter de mettre en place cette indemnité pour travail normal de nuit. Cette demande a été approuvée par le Comité Technique du Centre de Gestion. **Vote POUR à l'unanimité.**

DISCUSSIONS

Jean-Pierre IMBERT informe que **Jacques ISNEL** a fait le tour des ouvrages d'eau de la commune cette semaine avec le département. Il s'interroge sur la seule présence du département, tandis que d'autres organismes existent ? **Mathieu ANTOINE** précise qu'une convention a été signée avec IT05, et que c'est un service gratuit. L'échange a été intéressant et constructif pour faire avancer la problématique de l'eau.

Jean-Pierre IMBERT rappelle également l'ouverture du registre pour aller ramasser les restes de l'affouage de l'automne dernier, comme cela avait été convenu. Un mail sera fait dans ce sens et le registre accessible en mairie.

Sébastien PINZETTA pense aussi qu'il paraît important d'envoyer un mail sur l'augmentation des cas de covid dans le village et le rappel des gestes barrières, isolement etc.

Charlotte POUDEROUX informe qu'une étude se fait pour la remise aux normes de la signalétique. Elle n'est pas encore très avancée mais en court. Elle a pour but d'éviter tous les panneaux sauvages, et d'arriver à quelque chose de plus homogène.

Hervé GOUILLON demande un rappel sur la divagation des chiens dans le village. Il y a énormément d'altercations entre les chiens eux-mêmes, mais aussi entre les chiens et les randonneurs, ce qui est très problématique pour un village touristique.

CLOTURE SEANCE 21h30